

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37-93

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**OBJET : Centres Sociaux - Année 2018  
1ère répartition de crédits de fonctionnement.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle Convention-cadre 2018-2021, approuvée par la commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la Convention-cadre), soit 58 à Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette première répartition intéressent :

- L'Animation Globale et la Coordination de 43 structures dont 17 à Marseille et 26 dans les communes d'Aix-en-Provence, Châteauneuf-les-Martigues, Entressen, Istres, La Ciotat, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Puyricard, Salon-de-Provence et Vitrolles pour un montant global sollicité de 697 322 €
- Une subvention à l'Union des centres sociaux et socioculturels des Bouches-du-Rhône pour l'animation du réseau et le soutien préventif aux équipements sociaux pour un montant sollicité de 40 000 €
- Les projets spécifiques présentés par 14 centres sociaux, dont 9 à Marseille et 5 dans les communes d'Aix-en-Provence et Salon-de-Provence, pour un montant global sollicité de 112 369 €

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il vous est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2018 :

- des subventions de fonctionnement d'un montant global de 712 180 € au titre de l'Animation Globale et Coordination et la subvention à l'Union des centres sociaux,
- des subventions d'un montant de 53 000 € pour les projets spécifiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL